JEAN AUDIAU

LES TROUBADOURS

DE LA

RÉGION BRIVISTE

BRIVE
IMPRIMERIE LACHAISE
26, Avenue de la Gare
1924

BIBLIOTHÈQUES DE BRIVE
3 1900 00065 3174
MAG/R
00
ZA1
MAGR

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

A ma Margareta Genès,
en coral almenatge,

Audiau

LES TROUBADOURS

DE LA RÉGION BRIVISTE

DU MÊME AUTEUR :

Les Troubadours et l'Angleterre. Tulle, 1920 (épuisé).

Les Poésies des Quatre Troubadours d'Ussel. — Paris 1922 (ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres : Prix de La Grange, 1923).

La Pastourelle dans la Poésie occitane du Moyen-Age. — Paris, 1923.

La Chanson de la Croisade contre les Albigeois. — (Collection des *Poèmes et Récits de la vieille France*). Paris, 1924.

JEAN AUDIAU

11107
Q3 — 9

LES TROUBADOURS

DE LA

RÉGION BRIVISTE

BRIVE

IMPRIMERIE LACHAISE

26, Avenue de la Gare

1924

B. M. Brive
Cot. déc. 19 ZA 1
Sec. Région / MAG

Extrait du *Bulletin de la Société Scientifique, Historique et Archéologique de la Corrèze*, à Brive

Les Troubadours de la Région Briviste

I. LEMOZI (XII^e siècle)

Peire d'Alvernhe, dans une satire célèbre contre les poètes de son temps, mentionne un jongleur de Brive, Lemozi, dont il raille le tempérament quémandeur et la voix grêle. Par ailleurs, il ne nous renseigne point sur la vie de ce personnage. Il est cependant permis de supposer que le Lemozi dont parle Peire d'Alvernhe n'est point différent de celui qui fut en relations avec Bernard de Ventadour, et que le poète auvergnat, après s'être moqué de Bernard, a été amené, par une association d'idées toute naturelle, à évoquer son jongleur : « Le troisième, dit-il en effet, Bernard de Ventadour, qui est un peu inférieur à Giraut de Bornelh, eut pour père un bon serviteur, pour tirer à l'arc d'aubour, et sa mère chauffait le four et ramassait le sarment ; et le quatrième, de Brive, Lemozi (1), [est] un jongleur qui n'a point jusqu'en Bénévent, son pareil pour mendier ; on dirait, quand il chante, un pélerin malade, tellement que, pour un peu, il m'en prendrait pitié. »

---

(1) « *Hom fo de paubra generatio, filhs d'un sirven qu'era forniers, q'escaudava lo forn a cozer lo pan del castel* » (Biographie de Bernard de Ventadour, par Uc de Saint-Circ).

(2) Ou peut-être *le Limousin*, selon que l'on considère *Lemozi* comme un nom de famille, ou comme un *senhal* (pseudonyme) *Cf. page 6, note 1.*

E · l ters, Bernartz de Ventadorn,
Qu'es menres de Bornelh un dorn,
En son paire ac bon sirven
Per trair' ab arc manal d'alborn,
E sa mair' escaldava · l forn
Et amassava l' issermen.

E · l quartz, de Briva [· l] Lemozis, (1)
Us joglars qu'es pus querentis
Que sia tro qu'en Benaven ;
E semblaria us pelegris
Malautes, quan canta, · l mesquis,
Qu'a pauc pietatz no m'en pren (2).

*
* *

Si l'on admet l'identification du Lemozi de Brive avec le jongleur de Bernard de Ventadour, l'œuvre du troubadour briviste se réduit à une *tenson* (3) avec son glorieux compatriote. *Bernart de Venta-*

(1) Je serais tenté de corriger *de Briva · l Lemozis* en *de Briva Lemozis*. On peut en effet se demander si cet *l* appuyé sur *Briva* n'est pas simplement amené par la première lettre de *Lemozis*, comme il arrive fréquemment dans les chansonniers des troubadours : *Lemozis* deviendrait alors un nom propre. Millot (*Hist. Litt. des Troub.* II p. 23) puis Vernelih-Puyrazeau (*Hist. d'Aquitaine,* I, p. 503) commettent une erreur grossière, en parlant d'après ce texte du troubadour *Brival ;* et Clément Simon se trompe à son tour quand, pour corriger cette interprétation, il propose, à la page 59 de sa *Notice sur quelques manuscrits d'une Bibliothèque Limousine,* d'écrire *de Briv' al Lemozis* et de traduire : « *de Brive en Limousin* ». La présence d'un *s*, indice du cas sujet, à la fin du mot *Lemozis*, aurait dû le mettre en garde contre une telle méprise. *Cf.*, aussi, L. de Nussac, *Un troubadour Briviste*, [in *Bulletin de la Soc. Arch. de Brive*, XV, 1892, p. 617].

(2) Peire d'Alvernhe, *Chantarai d'aquest trobadors* (v. 19-30).

(3) La *tenson* (latin *tentionem*, de *tendere*, s'efforce, lutter) est une sorte de discussion poétique sur une question amoureuse.

dorn, del chan (1). Voici le texte et la traduction de cette pièce :

Tenson de Bernard de Ventadour et de son jongleur Lemozi

I *Bernart de Ventadorn, del chan*
Vos sui sai vengutz assalhir.
Car vos vei estar en cossir
No posc mudar que no·us deman
Co·us vai d'Amor. Avetz en ges ?
Be par que no·us en venha bes.

II *Lemozi, no·us posc en chantan*
Respondre, ni i sai avenir :
Mos cors me vol de dol partir ;
Bels amics, a Deu vos coman,
Que mort m'a una mala res
C'anc no·n me valc Deus ni merces.

III *Bernart, s'anc no·us fetz bel semblan,*
Enquera·s pot esdevenir !
No·s tanh c'om ab amor s'azir
Can la troba de son talan ;
Pauc gazanha drutz d'ira ples,
Car per un dol n'a dos o tres.

IV *Lemozi, mout fetz gran enjan*
La bela qui·m pogr'enrequir
Que, can mi poc de se aizir,
Et ella·m tornet en soan.

(1) On trouve également le nom de Lemozi dans une chanson de Bernart de Ventadour, *Tuit cil que·m preyon qu'eu chan* (Appel, *Bernart von Ventadorn, seine Lieder*, Halle 1915, n° 45, vers 43).

No i a conort qui fort no·m pes,
Car o ilh es cosselh no·m pres.

V *Bernart, totz om deu aver dan*
S'a la cocha no sap sofrir,
C'Amors se vol soven servir.
E si so tenetz ad afan
Tot es perdut, s'anc re·us promes,
Si n'eran plevidas mil fes !

I. Bernard de Ventadour, je suis venu vous assaillir de mon chant, et, comme je vous vois mélancolique, je ne peux m'empêcher de vous demander comment vous traite l'Amour. Avez-vous sujet de vous en plaindre ? On dirait bien que vous n'en obtenez guère de faveurs.

II. Lemozi, je ne puis vous répondre en chantant, et je ne sais point y parvenir : mon cœur est sur le point de se briser de douleur ; bel ami, je vous recommande à Dieu, car une méchante créature m'a tué, auprès de qui ni Dieu ni pitié ne m'ont jamais été d'aucun secours.

III. Bernard, si elle ne vous a jamais fait belle mine, il est temps encore ! Il ne convient pas de s'irriter contre sa Dame quand on en trouve une à son goût (1) ; l'amant [dont le cœur est] plein de colère ne gagne guère, car il double ou triple sa douleur.

IV. Lemozi, la belle qui eût pu me rendre si riche [par son amour] fit très grande félonie, car elle me méprisa, elle qui aurait pu me favoriser de sa personne. Toute consolation m'est fort pénible : lorsqu'il s'agit d'elle, rien ne me peut secourir !

V. Bernard, tout homme qui ne sait supporter l'adversité, doit éprouver quelque dommage, car souvent l'Amour veut qu'on le serve, et si cela vous semble pénible, vous perdez tout le bénéfice des promesses qu'on a pu vous faire, les eût-on garanties par mille serments.

---

(1) *C.-à-d.* puisque vous avez eu le rare et inestimable bonheur de rencontrer une Dame à votre goût, soyez patient et ne vous irritez pas contre elle, car votre emportement risquerait de l'éloigner de vous.

II. Marie de Turenne, vicomtesse de Ventadour

(XIII[e] SIÈCLE)

Contemporaine des quatre seigneurs-poétes d'Ussel et du troubadour uzerchois Jaucelm Faidit, Marie de Turenne, vicomtesse de Ventadour, dont la poésie occitane vante fréquemment le charme et la distinction, est une des *trobairitz* les plus célèbres du Moyen Age. « Ce fut, dit le biographe ancien, la dame la plus estimée qu'il y eût jamais en Limousin, celle qui fit le plus de bien et se garda le mieux du mal. Son bon sens l'aida toujours et elle ne mérita aucun reproche par des folies. Dieu l'avait douée d'une belle personne gracieuse, avenante et sans pareille. Gui d'Ussel avait perdu sa dame, comme vous l'avez appris par sa chanson qui dit

Si b·em partetz, mala domna, de vos... (1),

et vivait par suite plongé dans une grande douleur et dans la tristesse. Depuis longtemps il n'avait plus chanté ni trouvé, ce qui affligeait toutes les nobles dames de cette contrée, et Madame Marie plus que toutes les autres, parce que Gui la louait dans toutes ses chansons. (2) Le Comte de la Marche, qui s'appelait Hugues le Brun (3) était son

(1) *Si vous m'éloignez de vous, méchante Dame...* — Voyez mon édition des *Poésies des Quatre Troubadours d'Ussel*. Paris, 1922, p. 30.

(2) On connaît de Gui d'Ussel vingt pièces dont quatre seulement sont terminées par quelques vers à la louange de Marie de Ventadour : ce sont les n[os] III, V, VIII, XIX de mon édition. Il se peut, d'ailleurs que toutes les œuvres de ce poète ne nous soient pas parvenues, comme c'est malheureusement le cas pour nombre de troubadours.

(3) Hugues IX, mort à Damiette en 1219 (*cf. Chroniques de Saint-Martial de Limoges*, édit. Duplès-Agier, pp. 105 et 106). Barbieri,

chevalier, et elle lui avait accordé autant d'honneur et d'amour qu'une dame peut en faire à un chevalier. Un jour ils échangèrent une *tenson*; le comte de la Marche disait en effet que tout amant sincère, du moment que sa dame lui donne son amour et le prend comme chevalier et comme ami, doit, tant qu'il est loyal et fidèle envers elle, avoir sur elle autant de pouvoir et d'autorité qu'elle en a sur lui; et Madame Marie soutenait que l'ami ne devait avoir sur sa dame ni pouvoir ni autorité. Gui d'Ussel se trouvait alors à la cour de Madame Marie; celle-ci, pour le ramener aux aux chansons et à la gaieté,... le défia de *tenson* et dit :

Gui d'Uissel, be·m pesa de vos... (1) »

---

d'après des manuscrits aujourd'hui perdus, semble le mettre au nombre des poètes méridionaux : « Uc lo Brus, che fu cavaliere di madonna Maria di Ventadorno, *di cui si leggono alquante canzoni nei libri provenzali.* » (cf. *Dell'origine della poesia rimata*, p. 115). Il n'existe, dans les chansonniers connus, aucune œuvre du seigneur Marchois ; *di cui* peut, il est vrai, se rapporter à Marie de Ventadour mais il ne nous reste d'elle qu'une *tenson*. Quoi qu'il en soit, le biographe ancien fait une allusion très nette à une autre *tenson* que Marie aurait échangée avec son chevalier Hugues le Brun ; cette affirmation appuie celle de Barbieri, dans les chansonniers duquel se trouvaient bien des œuvres qui ne figurent pas autre part.

(1) Chabaneau, *Biographies des Troubadours* [in *Hist. Gén. du Languedoc*, t. X.] page 248 :

« Ben avetz auzit de ma domna Maria de Ventadorn, com ella fo la plus prezada dompna que anc fos en Lemozin, & aqella que plus fetz de be e plus se gardet de mal. E totas vetz l'ajudet sos senz, e follors no·ill fetz far follia; et onret la Deus de bel plazen cors avinen ses maestria.

En Guis d'Uisel si avia perduda sa dompna, si com vos avetz ausit en la soa canson que dis :

Si be·m partetz, mala dompna, de vos,..

don el vivia en gran dolor & en tristessa. Et avia lonc temps qu'el non avia chantat ni trobat, don totas las bonas domnas d'aqella encontrada n'eron fort dolentas; e ma domna Maria plus que totas, per so qu'en Gui d'Uisel la lauzava en totas sas cansos. E·l coms de la Marcha, lo cals era apellatz N'Ucs lo Brus, si era sos cavaliers, et ella l'avia fait tant d'onor e d'amor com domna pot far a cavallier. Et un dia... si agron una tenson entre lor, que·l coms de la Marcha dizia que totz fis amaire, pos que sa dompna li dona s'amor ni·l pren per

On lit, d'autre part, dans ces mêmes *Biographies des Troubadours*, que « Jaucelm Faidit s'éprit de Madame Marie de Ventadour, la meilleure et la plus avenante dame du temps. Il faisait d'elle le sujet de ses chansons, la sollicitait dans ses vers, et, dans ses chants, en glorifiait la grande valeur. Elle le lui permettait, à cause du renom qu'elle en tirait. Ainsi leur amour dura sept années sans qu'il obtint d'elle quelque plaisir selon le droit d'amour. Un jour, Jaucelm se présenta devant sa dame, et lui dit que, si elle ne lui faisait aucun plaisir en droit d'amour, elle le perdrait et qu'il chercherait une dame dont lui vînt grand bien d'amour; puis il prit congé d'elle avec humeur.

Madame Marie manda une noble et belle dame, Madame Audiart de Malemort (1), lui conta ce qui se passait..., et lui demanda conseil pour répondre à Jaucelm et pour le retenir sans lui donner aucune preuve d'amour. Madame Audiart promit... de faire renoncer Jaucelm à cet amour de telle manière qu'il ne pourrait ni récriminer contre sa dame, ni lui être ennemi. Ces paroles remplirent de joie Madame Marie...

Madame Audiart envoya dire à Jaucelm de préférer *un petit oiseau sur le poing à une grue volant en plein ciel.* Jaucelm, quand il entendit ce message, monta à cheval et se rendit auprès de Madame Audiart, qui le reçut amoureusement... Elle lui dit qu'elle le plaignait fort, parce qu'il aimait et n'était point aimé : « Mais c'est parce que vous avez accru son renom ! Sachez qu'elle est *la grue* et que je

---

cavalier ni per amic, tan com el es lials ni fis vas ella, deu aver aitan de seignoria e de comandamen en ella com ella de lui. E ma dompna Maria defendia que l'amics no devia aver en ella seignoria ni comandamen. En Guis si era en la cort de ma dompna Maria; & ella per far lo tornar en cansos & en solatz,... si l'escomes de tenson e dis enaissi : *Gui d'Uissel, be·m pesa de vos* ».

(1) Malemort, commune du canton de Brive (Corrèze).

Audiart était femme de Pierre de Malemort, que Jaucelm Faidit, selon le biographe, désignait par le pseudonyme de *Saintongier*, et dont la chronique de Bernard Itier mentionne le décès en 1219 (*Chroniques de St-Martial de Limoges*, p. 106).

suis, moi, *le petit oiseau que vous tenez au poing*, pour faire et dire ce qu'il vous plaira d'ordonner. Vous savez bien que je suis noble, fortunée, et jeune d'ans, et l'on me dit fort belle..., et j'ai grand désir d'être renommée et d'être aimée par un homme qui me fasse gagner estime et louange. Or je sais que vous êtes celui par qui je peux avoir tout cela, et je suis celle qui peut récompenser un tel service. Je vous veux pour amant, et vous fais don de ma personne et de mon amour, à la condition que vous prendrez congé de Madame Marie, et que vous ferez une chanson... dans laquelle vous direz que, puisqu'elle ne veut pas changer d'attitude, vous avez trouvé une autre dame ... qui vous aimera. » ... Jaucelm s'en alla, le cœur plein de joie, et se préoccupa de faire une chanson qui laissât comprendre qu'il s'était éloigné de Madame Marie (1)... Madame Marie connut cette chanson et fort s'en réjouit; et Madame Audiart également, car elle comprit par là que Jaucelm avait cru à ses fausses promesses. Au bout d'un certain temps, Jaucelm Faidit alla voir Madame Audiart, tout rayonnant d'allégresse, comme un homme qui espère voir s'ouvrir aussitôt les portes de la chambre... Il se mit à ses pieds et lui dit qu'il avait fait ses volontés... et qu'elle devait lui accorder les faveurs promises... Madame Audiart lui dit : « Je ne vous ai point fait ces promesses dans l'intention de vous aimer d'amour, mais pour vous arracher à cette folle espérance qui vous a tenu plus de sept ans, et parce que je savais l'intention de Madame Marie de ne vous accorder aucun de vos désirs, au lieu que moi je vous serai amie et je serai prête à vous obéir en tout, dans les limites de la bienséance. » Jaucelm, à ces mots, fut triste et marri... Il songea à revenir implorer la pitié de Madame Marie et fit la chanson qui dit :

No m'alegra chans ni critz
D'auzelh mon fel cor engres... (2)

---

(1) *Tant ai sufert longamen greu afan...* (J'ai si longtemps enduré grand tourment...)

(2) Ni les chants ni les cris des oiseaux ne réjouissent mon cœur triste et désolé.

Ses prières ne furent pas entendues.

Quand Jaucelm se fut éloigné de Madame Marie de Ventadour grâce à la ruse de Madame Audiart, il fut longtemps triste... Mais Madame Marguerite d'Aubusson, femme de Rainaud (1), vicomte d'Aubusson, lui rendit la gaieté et le ramena à la poésie, car elle lui dit tant de choses agréables et lui fit tant d'amoureuses mines qu'il la pria d'amour... Mais elle aimait Hugues de Lusignan (2) qui était fils d'Hugues le Brun... et grand ami de Jaucelm. La dame était au château d'Aubusson où elle ne pouvait voir Hugues de Lusignan... Aussi feignit-elle une maladie mortelle et fit-elle le vœu d'aller à Notre-Dame de Rocamadour (3); elle fit prévenir Hugues de venir secrètement à Uzerche (4) en un bourg où demeurait Jaucelm et de descendre chez celui-ci : elle l'y rejoindrait et lui ferait plaisir d'amour... Quand ils furent partis [d'Uzerche] Jaucelm ne tarda guère à rentrer, et sa femme lui conta toute l'histoire. En apprenant cela, il faillit mourir de chagrin, parce qu'il croyait qu'elle n'en aimait aucun autre plus que lui. Et il fut d'autant plus dolent que la dame avait fait coucher Hugues dans son lit à lui. Pour cette raison il fit une chanson pleine de ressentiment :

S'anc negus hom, per aver fin coratge... (5)

Il la fit aussi parce qu'il voulait encore rentrer en faveur auprès de Madame Marie de Ventadour; mais, quoi qu'il

---

(1) Rainaud VI, vicomte de 1201 à 1245; il reste de lui une *tenson* dans laquelle il a pour interlocuteur Gui d'Ussel, qui, lui aussi, courtisa Marguerite d'Aubusson. (*Troubadours d'Ussel*, p. 64-65).

(2) Hugues X, *Hugo lo Brujunior*, qui succéda à son père en 1219 (*Chroniques de St-Martial de Limoges*, p. 106) et mourut en 1249. On connaît de lui une pastourelle en langue d'oïl, *L'autrier chevauchoie sos* (Bartsch, *Altfranzœsische Romanzen und Pastourellen*, Leipzig 1870, p. 229-30).

(3) Canton de Gramat (Lot).

(4) Arrondissement de Tulle (Corrèze).

(5) Si jamais un homme, pour avoir le cœur fidèle.

fit, elle ne le voulut point recevoir; et ce fut la dernière chanson qu'il fit. (1). »

---

(1) *Biog.* p. 243 : « Se enamoret de ma dona Maria de Ventadorn, de la meillor domna e de la plus avinen que fos en aquela sazo. E d'ela fazia sas cansos, e la pregava en cantan & en cantan prezicava e lauzava sa gran valor. E ela l'o sofria per lo pretz que li donava. Et en aissi duret lur amors be .VII. ans que anc non ac plazer en dreg d'amor. E si venc un dia En Jaucelms denan sa dona e dis li o ela·l faria plazer en dreg d'amor, o ela lo perdria e sercaria dona don li venria grans bes d'amor. E pres comjat d'ela iradamen. Madona Na Maria mandet per una dona que avia nom madona Audiart de Malamort que era bela e gentils e dis li lo fag... e que la degues coselhar co respondera a·N Jaucelm ni co·l poiria retener ses far amor a lui. Et ela dis que... ela·l faria partir de s'amor si que no s'en rancuraria ni seria sos enemicx. E madona Na Maria fo molt alegra cant auzi aisso...

« Madona N'Audiartz,... mandet a·N Jaucelm que ames *mais un petit auzel el punh que una grua volan el cel.* Jaucelms, cant auzi aquel man,... anet s'en a madona N' Audiart, & ela·l receup amorozamen... Et ela·l dis que mot avia gran pietat de lui, car sabia que el amava e non era amatz. « Mas, car l'avetz montat son pretz! E sapiatz qu'ela es la *la grua,* & ieu soi *lo petitz auzels que vos tenetz el punh,* per far et per dir totz vostres comans. E sabetz be que ieu soi gentils & auta de riqueza e joves d'ans, e si ditz hom que ieu soi fort bela... & ai gran volontat de valer e d'esser amada per tal que ieu gazanh pretz e lauzor. E sai que vos etz cel per cui o puesc tot aver, e ieu soi cela que o puesc tot gazardonar. E vuelh vos per amador e fatz vos don de mi e de m'amor, ab tals covens que vos prengatz comjat de madona Maria e que fassatz una canso... et que digatz que pus no vol segre autra via, que vos avetz trobada autra dona... que vos amara. » ..... Jaucelms s'en anet ples de joia, e penset de far canso que fos entenduda que partitz se era de madona Maria..... Aquesta canso saup Na Maria, & alegret s'en mot, & madona N'Audiartz atressi, car conoc qu'el... avia crezudas las falsas promessas de lieis... Et a cap d'una sazo, Jaucelms Faiditz anet vezer madona N'Audiart ab gran alegrier, com cel que esperava entrar en cambra mantenen; ... fo a sos pes e dis qu'el avia fag son comandamen... e qu'ela li fezes los plazers que li avia promes... Madona N'Audiartz li dis : « Aysso que vos promezi non o fi per voluntat de vos amar per amor, mas per vos traire de aquela fola esperansa que vos a tengut pus de .VII. ans, car sabia la voluntat de madona Na Maria que res de vostres volers no vos atendera, car ieu serai vos amiga e bevolens en tot cant comandaretz, ses malestar. » Jaucelms auzi aisso e fo

En s'en tenant à ce qu'on vient de lire on serait assez mal renseigné sur la vie de la célèbre *trobairitz* (1). C'est aux documents historiques qu'il faut demander de compléter les indications du biographe ancien.

---

tristz e marritz ... E pesset que tornes merce clamar a madona Maria et fetz aquesta canso que dis :

No m'alegra chans ni critz...

Non... foro auzit sei prec.

Can Jaucelms fo partitz de madona Maria de Ventadorn per lo sen de Madona Audiart, el estet lonc temps marritz ... mas madona Margarida d'Albusso, molher d'En Raynaut, vescomte d'Albusso, lo fetz alegrar e chantar, que·l dis tans de plazers e·ill mostret tan d'amoros semblans que .... la preguet d'amor;... mas ela amava N'Uc de Lesigna qu'era fils de N'Uc lo Brun e mot amics de Jaucelm. La dona si estava al castel d'Albusso, on ela non podia vezer N'Uc de Lesigna... Per que ela se fetz malauta de mort e vodet se ad anar a Nostra Dona de Roc Amador, e mandet dir a N'Ugo que vengues a furt a Uzercha, en un borc on estava Jaucelms, e que descavalgues al alberc d'En Jaucelm & ela aqui venria e·l faria plazer d'amor..... E non tardet gaire, can s'en foro tornat, qu'En Jaucelms venc ; e sa molher contet li tot lo fag. Can o auzit, per pauc no mori de dol car crezia que non ames autre mais de lui, e car l'avia colgat en son lieg fo ne plus dolens. Don fetz una mala canso :

S'anc negus hom per aver fin coratge

E fetz la per so qu'ancaras volia retornar a l'amor de madona Maria de Ventadorn ; mas non li valia re que·l volgues receubre, et aquesta fo la derriera cansos qu'el fetz. »

(1) Il ne faut du reste pas accepter toujours, sans les contrôler, les déclarations des anciennes *Biographies*, car si « pour les données générales sur la vie des Troubadours, elles ont des informations succintes, mais sérieuses, pour l'histoire amoureuse des troubadours, et pour leurs prétendues aventures, les anciens biographes *se contentent de broder des récits naïfs dont le point de départ se trouve dans les allusions des chansons.*» (Stronski, *Le troub. Folquet de Marseille*, p. IX). On trouve en effet, dans une pièce de Jaucelm Faidit les vers :

El a·m mandat per un cortes messatge,
C'un pauc auzelh e mon poing que no·s n'an
Am mais c'al cel una grua volan,

vers que rappelle très nettement certain passage de la *Biographie* ; mais le récit du biographe ne paraît pas invraisemblable.

Marie, l'une des « trois de Turenne » (1), était fille de Raimon II (2) et sœur du seigneur poète Raimon III. Née après 1165 (3), elle épousa Eble V, vicomte de Ventadour après 1191 (4).

Marie de Ventadour, dit Chabaneau, « mourut en

---

(1) *Cf.* Bertran de Born, *Chazutz sui de mal en pena* (vers 17-18), *édit* Ant. Thomas, p. 125) ces « trois sœurs de Turenne » sont : Elis, qui devint dame de Montfort par son mariage avec Bernart de Cazenac ; Contors, femme d'Hélias de Comborn, substituée par M. Stronski *(Légende amoureuse de B. de Born)* à l'imaginaire Maheut de Montagnac dont parle le biographe ancien ; et Marie de Ventadour. Le troubadour Raimon Jordan, vicomte de St-Antonin, nomme ces trois dames « *las tres melhors* » (cf. *édit.* Kjellman, p. 103).

(2) Chabaneau la croit fille de Boson II (*Biog.* p. 243); or Boson était mort déjà en 1143 ; Emeric David (*Hist. Litt. de la France.* t, XVII, p. 558-61) la confond avec la première femme d'Eble V de Ventadour, Marie, fille du vicomte de Limoges Adémar V; enfin Clément Simon (*Notice sur quelques mss...*, p. 56) lui donne pour père Raimon III de Turenne, ce qui est absolument inacceptable. (*Cf.* Stronski, *Lég. Am. de B. de Born*, p. 34-39).

(3) Le frère aîné de Marie de Ventadour, Boson, est cité dans un acte de 1178, en qualité de témoin ; il devait avoir par conséquent quatorze ans au moins. On peut en conclure que Raimon II, son père, né en 1143, s'était marié vers 1163, et que la naissance de Marie ne peut être antérieure à 1164-65. Mais, d'autre part, la noble *trobairitz* paraît avoir été la plus jeune des trois filles de Raimon II : Elis se se marie vers 1184, et Contors est déjà veuve en 1187. Marie de Ventadour née, en ce cas, vers 1167, aurait eu quinze ans environ, lorsque Bertran de Born chanta les louanges des « trois de Turenne » (1182).

(4) Il est impossible que Marie ait épousé Eble de Ventadour « avant 1183, époque où Geoffroy de Vigeois, de qui nous l'apprenons, achevait sa Chronique (Chabaneau, *Biog.* p. 248) ». D'après Geoffroy de Vigeois, dont le témoignage est confirmé par un acte important, Eble III se serait en effet marié vers 1150 ou 1151 avec Alaïs de Montpellier, dont il eut un fils Eble IV, né par conséquent vers 1151 au plus tôt. Or, même en plaçant en 1170 le mariage de celui-ci, Eble V ne peut être né avant 1170, ni s'être marié avant 1190. On sait d'autre part qu'Eble V, avant d'épouser Marie de Turenne, avait eu pour femme la fille du vicomte Adhémar V de Limoges, Marie, qui « mourut sans enfant (*Chron. de G. de Vigeois*, chap. XXIV) ». On ne sait rien de la durée de cette union ; mais il me semble que le chroni-

1219, la même année que son chevalier », Hugues le Brun. On trouve en effet dans la *Chronique* de Bernart Itier (1) : « *Anno gracie M° CC° XIX° obiit Hugo de Lesina senior... Anno gracie M°CC°XIX° obierunt vicecomitissa de Ventedor, Maria...* »; mais on ne saurait s'en tenir à cette indication (2), puisque Marie de Ventadour comparaît dans une donation qu'Eble V fit, en mai 1221, à la chartreuse de Glandier, fondée depuis peu (3), et dans une charte établie après la fête de la Trinité de la même année (7 juin 1221), avant qu'Eble se retirât à l'abbaye de Grandmont (4). On lit aussi, d'ailleurs, dans la

---

queur n'aurait point écrit « *sine herede obiit* », si Marie de Limoges n'avait pas vécu assez longtemps avec son époux pour qu'on pût en attendre une descendance ; Marie de Turenne ne peut donc avoir épousé le vicomte de Ventadour avant 1191-92 au plus tôt. Leur fils, Raimon, mentionné pour la première fois dans un acte du 2 juin 1214, (Baluze, *Hist. Tutel.* p. 513-14) devait être né par conséquent vers 1200, ce qui permettrait peut-être de reculer jusque vers 1198 le mariage d'Eble V et de Marie de Turenne. On s'expliquerait très bien alors que le continuateur anonyme de Geoffroy nomme Marie « *sœur de Raimon de Turenne* », puisque ce dernier paraît avoir succédé à son frère Boson dès 1197 (*Cf.* Stronski, *La lég. Am. de B. de Born*, passim).

(1) *Chroniques de St-Martial de Limoges*, éd. Duplès-Agier, p. 105.

(2) Ou bien, en effet, le copiste s'est trompé de date, ce que permettraient de supposer les notes des pages 110 et 113 de la même chronique, ou bien il s'agit d'une sœur — inconnue par ailleurs — du vicomte de Ventadour, les femmes conservant toujours au moyen-âge le titre nobiliaire de leur famille.

(3) Le Glandier, commune de Beyssac (Corrèze) : « Ebolus vicecomes de Ventedorn, *assensu M[arie] vicecomitisse uxoris nostre*, & Raim[undi] et Eb[oli] filiorum nostrorum... hoc fecimus apud Ventadorn... *Anno M°CC°XXj° mense Maio.* » (Bibl.Nat., *Ms. latin* 17-118, p. 260 ; — Stronski, *op. cit.*, p. 169).

(4) Grandmont, commune de St-Sylvestre, arrondiss. de Limoges (Hte-Vienne). Cf. Baluze *Historia Tutelensis*, p. 537-39 : « Ego Ebous, vicecomes de Ventedorn et *Maria uxor mea vicecomitissa* & nos Raymundus & Ebolus filii eorum nos & totam terram expo-

Chronique de Bernart Itier « Anno gracie M°CC°XXij° obierunt Maria de Ventedor... » (1) La poétesse limousine est donc morte en 1222, âgée par conséquent de plus de cinquante ans.

Son œuvre, telle qu'elle nous est connue, se compose de l'unique *tenson* qu'elle eut avec Gui d'Ussel (2).

Tenson de Marie de Ventadour et Gui d'Ussel [2]

I *Gui d'Uissel, be·m pesa de vos,*
Car vos etz laissatz de chantar,
E car vos i volgra tornar,
Per que sabetz d'aitals razos,
Vuoill qe·m digatz si deu far egalmen
Dompna per drut, qan lo qier francamen,
Cum el per lieis tot qant taing ad amor
Segon los dreitz que tenon l'amador.

---

suimus & obligavimus jurisdictioni & potestati venerabilium virorum Dominorum Bituricensis Archiepiscopi & Episcopi Lemovicis, antequam ego Ebolus acciperem habitum Grandismontis ordinis .... *Actum in Grandimonte infra Octava Pentecostes anno Dominice incarnationis M° CC° XXj°.* »

(1) *Chron. de St-Martial*, p. 110 et p. 113.

(2) Clément-Simon (*Notice*, p. 56 57) écrit : « Crescimbeni (p. 208) assure que d'autres poésies de sa façon se trouvent dans le manuscrit 3207 de la Vaticane ». Cette remarque de Clément-Simon repose manifestement sur une interprétation fautive du texte italien : « ebbe una corrispondenza poetica con Guido d'Uzez [*lisez* : d'Ussel], a cui scrisse *diverse cobole* che si leggono nel cod. 3207 della Vaticana, a car. 53. » (*Commentari del Canonico G.M. Cescimbeni intorno alla sua Istoria della volgar poesia*, T. II, page 207). *Cobola* (du latin *copula*) signifie en vieil italien *strophe*, comme le provençal *cobla*, et le savant italien a voulu sans aucun doute désigner par les mots « *diverse cobole* », les diverses strophes (I, III, V), qui sont l'œuvre personnelle de Marie de Ventadour dans sa tenson avec Gui d'Ussel; cette pièce se trouve bien en effet, comme il le dit, au f° 53 du manuscrit *H* (*Vatic.* 3207).

(2) Cf. *Poésies des Quatre Troubadours d'Ussel*, p. 73-75.

II *Dompna Na Maria, tenssos*
E tot cant cujava laissar;
Mas aoras non puosc estar
Qu'ieu non chant als vostres somos;
E respon vos de la dompna breumen
Que per son drut deu far comulnamen
Cum el per lieis, ses gardar de ricor :
Qu'en dos amics non deu aver major.

III *Gui, tot so don es cobeitos*
Deu drutz ab merce demandar,
E dompna pot o comandar,
E deu ben pregar a sazos;
E·l drutz deu far precs e comandamen
Cum per amiga e per dompna eissamen
E·il dompna deu a son drut far honor
Cum ad amic, mas non cum a seignor.

IV *Dompna, sai dizon demest nos*
Que, pois que dompna vol amar,
Engalmen deu son drut onrar,
Pois engalmen son amoros;
E s'esdeven que l'am plus finamen,
Els faichs, els dichs, en deu far aparen,
E si ell' a fals cor ni trichador,
Ab bel semblan deu cobrir sa follor.

V *Gui d'Uissel, ges d'aitals razos*
Non son li drut al comenssar,
Anz ditz chascus, qan vol prejar,
Mans jointas e de genolos :

« Dompna, voillatz qe·us serva franchamen
Cum lo vostr'om » ; et ella enaissi·l pren.
Eu vo·l jutge per dreich a trahitor
Si·s rend pariers e·s det per servidor.

VI *Dompna, so es plaitz vergoignos*
Ad ops de dompn' a razonar,
Que cellui non teigna per par
Ab cui a faich un cor de dos ;
O vos diretz, e no·us estara gen,
Que·l drutz la deu amar plus finamen,
O vos diretz qu'il son par entre lor;
Que ren no·il deu lo drutz mas per amor

TRADUCTION

I. — Gui d'Ussel, j'ai bien de la peine à votre sujet, parce que vous avez cessé de chanter; et, comme je voudrais vous ramener à la poésie parce que vous êtes très savant en de tels sujets, je veux que vous me disiez si la dame doit agir envers l'amant, quand il le demande avec douceur, de la même façon que lui envers elle, en tout ce qui touche à l'amour, selon les lois qu'observent les amoureux.

II. — Dame Marie, je croyais abandonner tensons et tout le reste; mais je ne peux maintenant manquer de répondre à votre invitation; et je vous réponds brièvement, en ce qui concerne la dame, que, pour son amant, elle doit faire autant que lui pour elle, sans tenir compte du rang : car, entre deux amis, il ne doit pas y avoir de supérieur.

III. — Gui, l'amant doit demander avec des prières tout ce qu'il désire, et la dame peut l'accorder, et doit aussi prier parfois; et l'amant doit faire ses prières et donner ses ordres comme s'il s'adressait à une amie et à une dame également; et la dame doit faire honneur à son amant comme à un ami et non pas comme à un maître.

IV. — Dame, on dit ici, parmi nous, que, du moment que dame veut aimer, elle doit faire à son amant autant d'honneur

[qu'il lui en fait], puisqu'ils sont également amoureux; s'il arrive qu'elle l'aime davantage, elle doit le montrer en ses actes et en ses paroles, et si son cœur est faux et trompeur, elle doit, sous une belle mine, dissimuler sa folie.

V. — Gui d'Ussel, les amants ne sont das du tout ainsi au commencement; mais au contraire chacun, quand il veut courtiser, dit mains jointes et à genoux : « Dame, accordez-moi de vous servir sans réserve comme votre homme-lige. » — Et elle le prend à ce titre; pour moi, je le considère à bon droit comme un traître s'il se fait l'égal de sa dame, après s'être donné à elle comme serviteur.

VI. — Dame, c'est une opinion qu'il est honteux pour une dame de défendre, que de ne point considérer comme son égal celui avec lequel, de deux cœurs, elle en a fait un seul : ou bien vous direz, et cela ne vous fera point honneur, que l'amant doit aimer plus sincèrement sa dame, ou bien vous direz qu'ils sont égaux; car l'amant ne doit rien à sa dame, si ce n'est par amour.

III. Le Vicomte de Turenne

(XIII[e] SIÈCLE)

Les *Biographies des Troubadours* nous apprennent, à propos d'Uc de Saint-Circ, que le « Comte de Rodez, et le Vicomte de Turenne l'initièrent à la poésie par leurs tensons... » (1) Les deux personnages dont il est ici question, sont sans aucun doute Henri I[er] de Rodez (2) et Raimon III de Turenne, qui succéda à son frère Boson III, avant l'an 1200 (3).

(1) *Biog.*, édit. Chabaneau, p. 259 : *E·l coms de Rodes e·l vescoms de Torena si·l leveren molt a la joglaria, com las tensos... qu'el feiren com lui.* »

(2) Henri I[er] comte de Rodez (1214-1222 ?)

(3) Raimon II mourut en Terre Sainte en 1191; son fils aîné Boson III (né vers 1164) est mentionné comme vicomte de Turenne la même année (*Cart. d'Obazine*, f° 229). Raimon III apparaît pour la première fois avec le titre de « *Vicecomes Turennensis* » en 1200 (*Cart.*

Raimon III était fils de Raimon II, et frère des « *trois de Turenne* ». Il eut pour femme Elis de Sévérac qui lui donna seulement une fille, Elis, mariée plus tard à Elias Rudel de Bergerac. Dans la guerre contre les Albigeois, Raimon III fut du côté des croisés, avec son beau-père, Gui d'Auvergne, et entretint des rapports étroits avec Simon de Montfort (1); en 1214, il accompagna en Angleterre Louis VIII de France, et, en 1219, partit pour la Terre Sainte. A sa mort (après 1235), la vicomté passa à son frère cadet, Raimon IV, d'abord seigneur de Servières.

Les manuscrits nous ont conservé deux pièces du Vicomte de Turenne : une *tenson* et une *cobla* échangées avec Uc de Saint-Circ (2).

I

Tenson entre Raimon de Turenne et Uc de Saint-Circ (2)

I *En vostr'aiz me farai vezer,*
N'Ucs de Saint Circ, ans del Pascor,

---

de Dalon, f° 79; copie dans le *ms. lat. 17.120*, f° 124 v°) mais Boson III n'étant plus attesté à partir de 1197, on peut supposer que Raimon III lui succéda dès cette date. Le vicomte de Turenne qui échangea des tensons avec Uc de Saint Circ est donc bien Raimon III et non point Raimon IV, comme l'ont cru MM. Jeanroy et Salverda de Grave (*Les poésies d'Uc de Saint-Circ*, p. 161-2), puisque le séjour d'Uc de Saint-Circ en Languedoc se place entre 1211 et 1220 (*Ibid.*, p. XII). *Cf.* Stronski, *op. cit.*, p. 159.

(1) *Chanson de la Croisade contre les Albigeois* (v. 303-4) :

Aqui es lo coms Guis, us Alvernhnas cortes,
E·l vescoms de Torena qui·s n'es fort entremes.

En septembre 1214, Raimon III fait hommage pour les biens de son beau-frère et de sa sœur, Bernart de Cazenac et Elis Monfort, au chef des croisés, Simon de Montfort (Doat, LXXV, 55.).

(2) *Cf.* Jeanroy et Salverda de Grave, *Poésies de Uc de Saint-Circ*, (p. 114-119).

Si quei farai derrocar tor
Et aut mur e fossat cazer.
Que trop menon gran bobanssa
N'Ucs e N'Arnautz, si Dieus mi gar!
Mas eu la lor farai baissar,
O non vuoill aver honransa,
Ni portar escut ni lanssa.

II *Seigner, li gap que faitz lo ser*
Vos oblidon el dormidor,
E ja no conquera valor
Rics hom, si·ls (1) gabs non torn en ver;
Et ill non an esperanssa
Que sobre lor ausetz passar,
Si·l Coms Guis (2) no·us ven ajudar;
E s'il ven, faitz li fianssa
Mais gazaing si vai en Franssa !

III *N'Uc, eu ai ben tan de poder*
Que, si ja·l Coms Guis no·m socor
Q'ieu·ls tornarai en tal error
Que farai los gaps remaner
D'En Arnaut e la fermanssa
Qu'el ditz qe sai venrra cassar.
Mas eu puosc ben d'aitan gabar
Que del dich penrai venganssa
Tal don totz temps n'er membranssa.

---

(1) Je corrige *sil* du *ms. A* en *sils*, d'autant plus que le mot suivant est au pluriel dans le chansonnier, et que l'on a *li gap* trois vers plus haut.

(2) Je corrige *Gui*, faute de déclinaison, en *Guis;* cf. du reste le deuxième vers de la strophe suivante.

IV *Seigner, nuills hom non pot saber,*
Quan s'aseton doi jogador,
Al cal seran li ris ni·l plor
Tro·ls vej' om del taulier mover.
Ni segon la mia esmanssa
Hom non deu lo dia lauzar
En troi qu'aven a l'avesprar,
Qe·l maitin vos er semblanssa
Tals res qe·l ser desenanssa.

V *N'Uc, fols fon qui sa·us fetz passar,*
Q'ieu no·us ai ren en cor a dar,
Ni non cobriretz la panssa
Ab draps q'ieu vos don de Franssa.

VI *Seigner, de vos mi puosc lauzar*
Se·l roncin m'en laissatz tornar
Que·m det Mos Seigner q'enanssa
Guibertz de pretz e d'onranssa.

I. — Je me montrerai dans vos parages avant le temps de Pâques, Uc de Saint-Circ, et j'y ferai abattre tour et crouler haute muraille dans le fossé, car Uc et Arnaut (1) (Dieu me garde!) ont grande arrogance; mais je la leur rabattrai, ou je veux ne plus être honoré, ne plus porter écu ni lance.

II. — Seigneur les hâbleries que vous faites le soir, vous les oubliez pendant le sommeil; et nul grand personnage ne gagnera valeur, s'il ne fait ce dont il se vante. Quant à eux [Uc et Arnaut], ils ne s'attendent point à ce que vous osiez marcher contre eux, si le Comte Gui (2) ne vous vient aider; et s'il vient dites-lui bien qu'il gagnerait davantage à se rendre en France (3).

(1) Je ne sais qui sont ces deux personnages.

(2) Ce comte Gui peut être soit le beau-père de Raimon, Gui d'Auvergne, soit plutôt le frère ou le fils de Simon de Montfort, qui tous les deux s'appelaient Gui.

(3) Je vois dans ce vers une sorte de menace : « dites au comte Gui

III. — Uc, j'ai assez de puissance pour que, même si le comte Gui ne me secourt point, je puisse les réduire en tel désarroi que je mettrai fin aux fanfaronnades d'Arnaut et à la prétention qu'il affiche de venir chasser ici. Mais quant à moi, je peux à à bon droit me vanter de tirer de ses paroles une vengeance telle que longtemps il s'en souviendra.

IV. — Seigneur, nul ne peut savoir, quand deux joueurs s'assoient, lequel aura les rires, lequel aura les pleurs, avant qu'on ne les voie s'écarter de la table de jeu; et, à mon avis, on ne doit point louer la journée avant d'avoir atteint le soir, car, le matin, telle chose vous semble faite, qui, le soir, est bien loin d'être réalisée

V. — Uc, bien fou qui vous fit venir ici! Je n'ai point en effet l'intention de vous donner quoi que ce soit, et ce n'est pas avec les draps de France que je vous donnerai que vous couvrirez votre panse !

VI. — Seigneur je puis me louer de vous, si vous me laissez remmener le cheval que me donna Monseigneur Guibert (1), qui croît en mérite et en honneur.

II

Coblas échangées entre Uc de Saint-Circ et Raimon de Turenne (2)

I *Vescoms, mais d'un mes ai estat*
Q'avia atendut vostre don
On avia ades sospeichon,
Per que no prendia comjat;
Mas ara·m di chascus e·s vana
Que no valra un'avelana
Dons q'eu n'aja ni vestimenz,

---

que mieux lui vaudrait aller en France (c.-à-d. au Nord de la Loire) que de se risquer à vous aider dans cette dangereuse entreprise. »

(1) Guibert, fils d'Henri I[er] de Rodez.

(2) *Cf.* Jeanroy et Salverda de Grave, *op. cit.*, p. 118-119.

Ni per vos non serai jausenz :
E vos digatz m'en la vertat.

II *N'Ugo, ja no m'en sabretz grat,*
Quant venra a la partison,
Qe·us faza ren que·us sapcha bon
Ni·us done qe vailla un dat
Roncin, denier, ni drap de lana;
Car sai que semblaria ufana,
Quar de vos me fon faiz presenz
Per saber mos captenemenz :
Que eu o ai ben espïat. (1)

1. — Vicomte, je suis resté plus d'un mois à attendre votre présent, que j'espérais toujours, et c'est pourquoi je ne prenais pas congé [de vous]. Mais tout le monde me dit et me garantit que le présent ou le vêtement que j'aurai de vous ne vaudra pas une noisette, et qu'il ne me viendra de vous aucun plaisir : dites moi donc, en personne, la vérité sur ce point.

II. — Uc, vous n'aurez pas à me savoir gré, quand viendra l'heure de nous séparer, de faire rien qui vous soit agréable, ni de vous donner présent qui vaille un dé : cheval, denier ou drap de laine, car, je sais que cela aurait l'air d'une ostentation, puisqu'on m'a fait cadeau de vous pour connaître ma conduite : je m'en suis bien rendu compte !

*
* *

Aucune de ces pièces, il faut le reconnaître, ne porte la marque d'un esprit bien original. Cepen-

(1) Le manuscrit porte *esprïat* pour lequel M. Appel propose les deux corrections *esproat* et *espiat ;* c'est la première qu'ont choisie MM. Jeanroy et Salverda de Grave. J'adopte la seconde qui se rapproche davantage du texte du chansonnier.

(2) M. Appel, *Poésies provençales inédites tirées des Manuscrits d'Italie* (p. 124), voit avec raison dans ce vers une preuve que Raimon considère Uc comme un espion.

dant, sans parler de Bertran de Born, Lemozi, Marie de Ventadour et Raimon de Turenne, auxquels il faudrait peut-être ajouter un jongleur du XI[e] siècle Peire de Sépert (1), suffiraient à donner à la région Briviste une place fort honorable dans l'histoire littéraire du Midi.

(1) [Saint-Martin] Sépert, canton de Lubersac, arrondissement de Brive. Ce jongleur, dont ne sait malheureusement pas s'il *trouvait* ou si, plus modeste, il se contentait d'un rôle d'interprète, est témoin dans une donation faite à l'abbaye de Vigeois vers la fin du XI[e] siècle : « Eumdemque mansum Bernardus Iratus... concessit... *audiente... Petro joculare de Septem Piros.* » (Montégut, *Cartulaire de l'abbaye de Vigeois*, CLXXXIX, p. 145).

Je ne mentionne pas dans cette liste Peire de Bussinhac qui, selon les *Biographies des Troubadours* était « noble personnage du château de Hautefort », où il vivait auprès de Bertran de Born. Il n'y a, comme le remarque Clément-Simon (*Notice*, p. 55) aucun lieu de ce nom en Périgord, et Peire devait tirer son surnom de son village natal, suivant l'usage de l'époque : il était originaire, sans doute, de Boussignac, commune de Sainte-Fortunade, près Tulle (Corrèze). Nous avons de lui deux *sirventes* que j'ai publiés avec des notes et une traduction dans les *Idées Françaises* [n[os] 5 et 7 de 1923 : *Deux satires contre les femmes et les parvenus au Moyen-Age.*]